

Ville de FLERS	Date	Objet	Nature	Folio n°
	29/11/2022	COMITE SOCIAL TERRITORIAL ELECTIONS DU 8 DECEMBRE 2022 - BUREAU DE VOTE INSTITUTION	4-1 4-2	2603
	2022 - 1204	REGISTRE CONTRATS D'ENGAGEMENT ET ARRETES DU MAIRE		

N/Réf. : LC/AG

OBJET : COMITE SOCIAL TERRITORIAL – ELECTIONS DU 8 DECEMBRE 2022 - BUREAU DE VOTE INSTITUTION

Le Maire, Président du CCAS,

VU

- Le code général de la fonction publique et notamment l'articles L251-5,
- le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 modifié, relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment son article 38 précisant que le l'autorité territoriale institue un bureau de vote,
- l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au jeudi 8 décembre 2022,

CONSIDERANT

- la nécessité d'instituer un bureau de vote pour le scrutin relatif à l'élection des représentants du personnel au comité social territorial commun entre la Ville de Flers et le CCAS de la Ville de FLERS qui se déroulera le jeudi 8 décembre 2022 à l'hôtel de ville de Flers - Salle d'honneur,

A R R E T E

ARTICLE 1 – LIEU ET HORAIRE DU VOTE

Le vote relatif au scrutin du 8 décembre se déroulera à l'hôtel de ville, salle d'honneur de 9h00 à 16h30

ARTICLE 2 – BUREAU DE VOTE INSTITUTION :

Le bureau de vote est institué comme suit :

PRESIDENCE		Gaëlle PIOLINE	
VICE-PRESIDENCE		Dominique ARMAND Bruno ASSELOT Jean-Pierre HUREL Jacques DUPERRON Lori HELLOCO	
ASSESEURS Représentant(s) de la liste	Syndicat CGT de la Ville de Flers	Audrey ESNOUF (1) Sabrina DJEZAIRI (2)	
	Syndicat Force Ouvrière de la Ville de Flers et de Flers-Agglo	Mickaël SOYE (3) Jérémy SORAIS (4)	
	FA-FPT Ville de Flers	Aristide SERAIS (5) Karine CHEDEVILLE (6) Guy MOUSSAOUI (7)	
SECRETAIRE		Fabienne JOUAN	
DELEGUES DE LISTES	SYNDICAT	Titulaires	Suppléants
	Syndicat CGT de la Ville de Flers	Viano MENDES (9)	Jérôme LECONTE (12)
	Syndicat Force Ouvrière de la Ville de Flers et de Flers-Agglo	Alexandre LEMARDELEY (10)	Jérôme DESMONTS (13)
FA-FPT Ville de Flers	Norbert DUBOURG (11)	Didier MALHERE (14)	

ARTICLE 2 - EXECUTION :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera remise, auprès de Madame la Sous-Préfète et à chacun des destinataires ci-dessous désignés.

Hôtel de Ville, le 29 novembre 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20221129-RHVF2022-43-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2022

Publication : 02/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Yves GOASDOUÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

DIFFUSION	
Sous-Préfecture	Services
L'Adjointe au Maire déléguée au personnel	Registre des arrêtés (original)
Membres du bureau de vote	DMRH
Affichage bureau de vote	Date de mise en ligne sur site internet : 02.12.2022
Chefs de service pour autorisation d'absence	
- Camille SUZANNE (1 et 12)	- Stéphanie LEGROS-MARGUERITTE (7)
- Jacqueline LANGLIN (2)	- Valérie BONNESOEUR (9)
- Léna PAVOT (3)	- Thierry SALLE (13)
- Thomas DUDOUIT (4)	- Louis AVICE (11)
- Fabrice RICHARD (5 et 10)	- Hocine MESBAH (14)
- Régine COULANGE (6)	

Ville de FLERS	Date	Objet	Nature	Folio n°
	29/11/2022	COMITE SOCIAL TERRITORIAL ELECTIONS DU 8 DECEMBRE 2022 - BUREAU DE VOTE INSTITUTION	4-1 4-2	2604
	2022 - 1204	REGISTRE CONTRATS D'ENGAGEMENT ET ARRETES DU MAIRE		

